

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

Présents : Rémi DEBAYE. Valérie RICARD. Stéphanie RIBEIRO. Christelle MAZEYRIE. Karine DELORD-BONNETAT. Cindy MANSO. Damien COLLIER. Jean-Pierre CARDOSO. Anaïs FOURCASSIÉ.

Absents : Jean CORREIA. Karine DE LA CONCEPTION.

Procurations : Charlotte BERTIN. Morgan BABOULENE. Nicolas FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Rémi DEBAYE.

A- DELIBERATIONS :

01/ : Adoption du Compte de Gestion 2020 Budget COMMUNE :

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2020, établi par la Trésorière de Cahors en qualité de comptable de la commune (art L 2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent en Fonctionnement de **231 715,68€** et un déficit en Investissement de **51 841,87 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Le Conseil Municipal ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la compatibilité des valeurs locatives

Le Maire s'est retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l' Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

02/ : Vote du Compte Administratif 2020 COMMUNE :

TRESPOUX-RASSIES

DELIBERATION 02

Le 10 Mars 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL
**SUR LE COMPTE
ADMINISTRATIF 2020**

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	13
nombres de suffrages exprimés	12
VOTES : pour	12
date de convocation :	02.03.2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. DEBAYE Rémi, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Pascal LAVAUUR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>				
Résultats reportés		170 092,15	74 060,81	
opérations de l'exercice	566 366,83	627 990,36	847 978,23	870 197,17
Totaux	566 366,83	798 082,51	922 039,04	870 197,17
Résultats de clôture	0,00	231 715,68	-51 841,87	0,00
restes à réaliser			68 172,00	107 598,00
Résultats cumulés	566 366,83	798 082,51	990 211,04	977 795,17
Résultats définitifs	0,00	231 715,68	-12 415,87	0,00

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA Brigitte, receveur.

03/ : Affectation du résultat 2020 Budget COMMUNE :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	74 060,81 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	70 092,15€
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	22 218,94 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	61 623,53 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	68 172,00 €
En recettes pour un montant de :	107 598,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 415,87 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	12 415,87 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	219 299,81 €

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

04/ : Adoption du Compte de Gestion Lotissement Bois de Chêne :

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget communal du Lotissement Bois de chênes pour l'exercice 2020, établi par la Trésorière de Cahors en qualité de comptable de la commune (art L 2121-31 du CGCT)

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent en Investissement de **19 652,28 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Le Conseil Municipal ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la compatibilité des valeurs locatives

Le Maire s'est retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l' Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

05/ : Vote du Compte Administratif 2020 Lotissement Bois de Chêne :

TRESPOUX-RASSIELS

DELIBERATION 05

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 Mars 2021

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Lotissement Bois de chênes

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	13
nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : pour:	12
date de convocation :	02.03.2021

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. DEBAYE Rémi, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M, LAVAUUR Pascal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>				
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00
opérations de l'exercice				19 652,28
Totaux	0,00	0,00	0,00	19 652,28
Résultats de clôture		0,00	0,00	19 652,28
restes à réaliser				
Résultats cumulés			0,00	19 652,28
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	19 652,28

(2) adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA Brigitte, Receveur.

06/ : Affectation du résultat 2020 Budget Lotissement Bois de Chêne :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	19 652,28 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	0,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

07/ : Adoption du Compte de Gestion 2020 Budget Multiservices :

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe du Multi Services pour l'exercice 2020, établi par la Trésorière de Cahors en qualité de comptable de la commune (art L 2121-31 du CGCT)

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent en Fonctionnement de **7 911.20 €** et un déficit en Investissement de **23 163.38 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Le Conseil Municipal ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la compatibilité des valeurs locatives

Le Maire s'est retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l' Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

08/ : Vote du Compte Administratif 2020 Budget Multiservices :

TRESPoux-RASSIELS

DELIBERATION 08

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 Mars 2021

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Multiservices 2020

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	13
nombre de suffrages exprimés	12
VOTES :	
pour	12
date de convocation :	02.03.2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DEBAYE Rémi délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M, LAVAUr Pascal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)

Compte administratif principal

Résultats reportés			13 744,86	
opérations de l'exercice	1 691,75	9 602,95	12 785,70	3 367,18
Totaux	1 691,75	9 602,95	26 530,56	3 367,18
Résultats de clôture	0,00	7 911,20	-23 163,38	0,00
Restes à réaliser			2 500,00	
Résultats cumulés	1 691,75	9 602,95	29 030,56	3 367,18
Résultats définitifs	0,00	7 911,20	-25 663,38	0,00

(2) adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA Brigitte, Receveur.

09/ : Affectation du résultat 2020 Budget Multiservices :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 744,86 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00€

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	9 418,52 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	7 911,20 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 500,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	25 663,38 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	7 911,20 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

10/ : Adoption du Compte de Gestion 2020 Budget Lotissement Les Vitarelles :

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget du Lotissement les Vitarelles pour l'exercice 2020, établi par la Trésorière de Cahors en qualité de comptable de la commune (art L 2121-31 du CGCT)

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un déficit en Investissement de **62 898.89 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Le Conseil Municipal ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la compatibilité des valeurs locatives

Le Maire s'est retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l' Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

11/ : Vote du Compte Administratif 2020 Budget Lotissement Les Vitarelles :

TRESPoux-RASSIELS

DELIBERATION 11
(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 10 Mars 2021
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Lotissement Les Vitarelles

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	13
nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : pour:	12
date de convocation :	02.03.2021

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. DEBAYE Rémi, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M, LAVAUR Pascal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)

Compte administratif principal

Résultats reportés	0,00	0,00	62 898,89	0
Opérations de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	62 898,89	0,00
Résultats de clôture		0,00	-62 898,89	
Restes à réaliser				
Résultats cumulés	0,00	0,00	62 898,89	0,00
Résultats définitifs		0,00	-62 898,89	

(2) adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA Brigitte, Receveur.

12/ : Affectation du résultat 2020 Budget Lotissement Les Vitarelles :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 62 898,89 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00€

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	0,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	62 898,89 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

13/ : Attribution d'une aide financière à la Chambre des Métiers du LOT :

La chambre des Métiers du Lot nous informe par courrier que 2 de nos administrés sont en apprentissage et nous sollicite afin d'apporter un soutien financier à hauteur de 80€ par apprentis afin de contribuer, à la formation de ces jeunes, au développement de l'emploi dans les entreprises lotoises et de permettre à certains d'entre eux confrontés à des difficultés financières de pouvoir continuer cette formation à travers l'intervention du Fonds Social des apprentis de l'École des Métiers du Lot.

Le Maire de la Commune propose au Conseil Municipal de contribuer en attribuant une aide financière d'un montant de 160 € à la Chambre des Métiers du Lot.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 160€ à l'école des métiers et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention.

Cette somme sera inscrite au budget 2021 de la commune de Trespoux-Rassiels.

VOTE : POUR : 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

14/ : Suppression de la Régie Droit de place des Marchés :

Le 14 Avril 2012, le Conseil Municipal autorisait le Maire à créer une régie de recettes pour encaisser les droits de place des marchés hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer cette régie, les marchés hebdomadaires n'existant plus il n'y a pas lieu de la conserver.

VOTE : POUR : 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

15/ : Demande de subvention DETR Extension Ateliers municipaux :

La collectivité a fait le choix de pratiquer un entretien régulier et raisonné des rideaux de végétation en bordure des chemins ruraux et des voies vertes. Cela implique l'acquisition de matériel (tracteur, épareuse, broyeur) pour lequel elle doit anticiper le stockage et les lieux qui permettront d'entretenir ce matériel.

Le besoin se traduit par l'ajout d'un espace fermé de 100 m² attenant à l'atelier existant ainsi qu'une aire de dépôt des matériaux fermée et sécurisée. Pour cela étant donné que ces dépenses sont éligibles à la dotation d'état des territoires ruraux, il propose de déposer un dossier de demande auprès des services de l'état.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la **DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)** auprès de l'Etat pour ce projet d'extension de l'atelier municipal.

Plan de financement prévisionnel:

Travaux	51 807,00 € HT
Dépôt du dossier permis de construire	800,00 € HT
Honoraires Suivi de chantier Architecte	1 300,00 € HT
Acquisition foncière	7 911,00 € HT
Frais notariés	165,00 € HT
Coût total de l'opération	61 983,00 € HT
Etat DETR 25%	15 495,75 €
Participation commune 75 %	46 487,25 €
Total	61 983,00 €

VOTE : POUR 13
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

16/ : Attribution d'une aide financière à l'Association du Musée de la Résistance du Lot :

L'Association du **Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot** nous sollicite une subvention afin de leur apporter un soutien financier qui leur permettra de poursuivre leur travail d'enrichissement des collections, pour que demain la jeunesse puisse tisser mieux encore les liens passé/présent, pour qu'aujourd'hui nous puissions aider les consciences citoyennes à s'approprier le sens des sacrifices consentis par les 420 lotois morts au combat, les 319 lotois en déportation, les 165 civils innocents lâchement abattus et les 41 victimes inconnues.

Le Maire de la Commune propose au Conseil Municipal de contribuer en attribuant une aide financière d'un montant de 50€ à l'Association du Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 50 € à l'Association du Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention.

Cette somme sera inscrite au budget 2021 de la commune de Trespoux-Rassiels.

VOTE : POUR : 13
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

B-Informations :

Suite à la lecture du Pacte de Gouvernance (document envoyé par le Grand Cahors), le conseil municipal donne son avis favorable.

Cindy MANSO expose les choix de la commission communication concernant le futur site internet de la mairie (présentation, arborescence...). Ce site est élaboré par le Centre De Gestion 46 et sera alimenté par la mairie. Lors d'une prochaine réunion une équipe sera désignée.

Pascal LAVAUUR évoque une application sur téléphone portable nommée « Panneau pocket » qui permettra à la mairie de communiquer des informations importantes en temps réel (exemple : eau non potable) aux habitants de la commune. Cette application est disponible en téléchargement gratuit sur Play store pour les habitants qui pourront recevoir des alertes et des informations locales.

Il y a un problème de ramassage des récup-verre sur le parking de l'école. Le camion ne peut pas y accéder lorsque les voitures y sont garées. Pascal LAVAUUR propose donc de changer le récup-verre de place et peut-être le mettre du côté de la Halle. Il est aussi prévu de placer un récup-verre à Rassiels.

La réouverture et l'entretien des chemins ruraux sont toujours en cours. Une réunion est à prévoir pour discuter et décider de l'achat d'un tracteur équipé d'une épareuse, d'un lamier et d'un broyeur ainsi que des formations pour le personnel qui les utilisera.

Pascal LAVAUUR informe le conseil que le permis de construire pour l'extension des ateliers municipaux est en cours d'instruction. Dès qu'il aura reçu l'accord, les travaux de construction commenceront. En attendant la plateforme béton sur laquelle la construction sera faite a été coulée.

Des travaux sont en cours au Bournaguet. Il s'agit d'un ilot permettant de délimiter la voirie de la place publique du Bournaguet.

Valérie RICARD indique au conseil qu'une première présentation sera faite à la commission aménagement par Mme DU BOUCHERON Aïcha au sujet de l'aménagement du pôle des services autour de la mairie. En Avril lors du conseil municipal une nouvelle présentation sera faite pour tout le conseil.

Le conseil d'école a eu lieu la veille. Pascal LAVAUUR indique que l'effectif repart à la hausse pour l'année prochaine. Le prévisionnel est de 100 enfants sans compter les moins de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire

Pascal LAVAUUR

Le Secrétaire de séance

Remi DEBAYE